

<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet :
	02.02.2026	26 A 425	2.2	02 FEVRIER 2026
	<b>REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT</b>			

SdC/DL/JS

## ARRETE

<b>OBJET</b>	<b>ARRETE PORTANT SUR L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MESSEI (P.L.U.)</b>
--------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Président de Flers Agglo,

**VU** les statuts de FLERS AGGLO et notamment l'article 7.9,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-36 et suivants,

**VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-2 et suivants,

**VU** la délibération n° 2025-1358 du 4 février 2025 de Flers Agglo portant débat sur la politique locale de l'urbanisme.

**VU** la délibération n° 2025-1441 du 25 juin 2025 de Flers Agglo portant sur la modification n°3 du PLU de Messei et notamment sur l'ouverture à l'urbanisation, la prescription et la demande de dérogation en absence de SCOT,

**VU** la décision du président du tribunal administratif de Caen du 30 décembre 2025, portant désignation de M. François-Joseph FROGET, inspecteur de la santé publique vétérinaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Caen,

**VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à une enquête pendant au moins 30 jours avant que le Conseil Communautaire approuve la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Messei,

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – **DURÉE** - Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Messei pour une durée de **32 jours consécutifs du vendredi 27 février 2026 à 09h00 au lundi 30 mars 2026 à 17h30 inclus.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête en version papier sera tenu à la disposition du public au siège de Flers Agglo - 41 rue de la Boule, à Flers et à la Mairie de Messei afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de Flers Agglo à l'adresse suivante : <http://www.flers-agglo.fr> dans la rubrique « Mon quotidien » - « Urbanisme » - « L'actualité de l'urbanisme », ainsi qu'à partir d'un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux de France Service à Flers (Pôle culturel Jean Chauderge, 9 rue du Collège).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de Flers Agglo, dès la publication de l'arrêté de l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur le Président de Flers Agglo.

**ARTICLE 2 – PUBLICATION** - Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera :

- **affiché au siège de Flers Agglo** quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci,
- **affiché à la Mairie de Messei** quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci,
- **publié, en caractères apparents**, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux « Orne Combattante » et « Ouest-France »,
- **publié sur le site internet** <https://www.flers-agglo.fr> dans la rubrique « Mon quotidien » - « Urbanisme » - « L'actualité de l'urbanisme ».

**ARTICLE 3 – COMMISSAIRE-ENQUETEUR** - M. François-Joseph FROGET, inspecteur de la santé publique vétérinaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur est désigné par le président du tribunal administratif de Caen.

**ARTICLE 4 – REGISTRES** - Pendant toute la durée de l'enquête les personnes qui le souhaitent pourront consigner leurs observations :

- Sur les registres d'enquête papiers, établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés au siège de Flers Agglo et au secrétariat de la Mairie de Messei,
- Sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse <https://www.registredemat.fr/plumesseimodif3> ou sur le lien qui figure sur le site internet de Flers Agglo : <https://www.flers-agglo.fr> dans la rubrique « Mon quotidien » - « Urbanisme » - « L'actualité de l'urbanisme »,
- Par écrit, sous pli cacheté, au nom du commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : Flers Agglo - 41, rue de la Boule - CS 149 - 61103 FLERS Cedex. Elles seront visées et annexées par ses soins au registre d'enquête,

**ARTICLE 5 – HORAIRES** - Monsieur le commissaire-enquêteur recevra les observations du public lors des permanences les :

- **Vendredi 27 février 2026 de 9h00 à 12h00** en mairie de Messei (55 Boulevard du Général de Gaulle, Messei),
- **Mercredi 11 mars 2026 de 9h00 à 12h00** salle rez de cour de Flers Agglo (41 rue de la Boule, Flers),
- **Lundi 30 mars 2026 de 14h30 à 17h30** en mairie de de Messei (55 Boulevard du Général de Gaulle, Messei),

**ARTICLE 6 – CLOTURE** - A l'expiration du délai de 32 jours précité, les registres seront clos et signés par le commissaire-enquêteur qui dressera, dans les 8 jours, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remettra à Flers Agglo en l'invitant à produire, sous 15 jours, ses observations éventuelles. Puis, le commissaire enquêteur remettra à Flers Agglo, dans un délai de 30 jours, son rapport et ses conclusions motivées.

**ARTICLE 7 – EFFET** - A l'issue de l'enquête, le Conseil Communautaire se prononcera définitivement sur l'approbation de la modification n°3 du **Plan Local d'Urbanisme de Messei** au vu du rapport et de l'avis du commissaire-enquêteur.

Les dossiers d'enquête ainsi que le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront consultables au siège de Flers Agglo – 41, rue de la Boule à Flers, aux jours et heures

<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Folio N°
	02.02.2026	26 A 425	2.2	
	<b>REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT</b>			

d'ouverture au public et sur le site internet de Flers Agglo (<https://www.flers-agglo.fr>, dans la rubrique « Mon quotidien »-« Urbanisme »- « L'actualité de l'urbanisme »), pendant un an.

**ARTICLE 8 – DIFFUSION** - Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet d'Argentan et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen.

**ARTICLE 9 – EXECUTION** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Flers, le 02/02/2026

Le Président,

Yves GOASDOUE

**Diffusion :** Commissaire Enquêteur  
Sous-Préfecture  
La Mairie de Messei  
DGS  
Flers Agglo - Affichage sur place et site internet  
Tribunal Administratif de CAEN  
SU  
France Service – Pôle culturel Jean Chaudeurge, 9 rue du Collège à Flers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260202-26A425-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2026  
Publication : 02/02/2026